UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

Faculté de droit

M1 Droit européen des affaires

Année universitaire 2024/2025

Règlement adopté par le Conseil de Faculté le 12 septembre 2024 et par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 24 septembre 2024.
Le présent règlement est applicable au titre de l'année universitaire 2024-2025.

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES MASTER 1 DROIT EUROPEEN DES AFFAIRES Année 2024-2025			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 1			
Droit Institutionnel Approfondi (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Droit Institutionnel Approfondi (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Contentieux du Droit de l'UE (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Contentieux du Droit de l'UE (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit des organisations internationales (cours)	30 H	3	Terminal de 1h
Systèmes Juridiques Comparées (cours)	30 H	3	Ecrit 1h
Langue Anglaise OU Langue Espagnol (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Histoire Européenne (cours)	30 H	3	Oral
Politiques Européenne (cours)	30 H	3	Ecrit 1h
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Ecrit 1h
TOTAL SEMESTRE 1	255 H	30	

SEMESTRE 2			
Droit de la concurrence de l'UE (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Droit de la concurrence de l'UE (TD)	15 H	4	Contrôle continu du semestre
Droit du Marché Intérieur (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Droit du Marché Intérieur (T.D)	15 H	4	Contrôle continu du semestre
Droit International et Européen du changement climatique (cours)	30 H	3	Ecrit 1h
Pratique du Droit Européen – option mobilité européenne (TD)	25 H	4	Contrôle continu du semestre
Langue Anglaise OU Langue Espagnol (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Cours magistraux optionnels : Deux cours parmi :			
Droit international économique	30 H	3	Oral
Espace de Liberté, de sécurité et de Justice (cours)	30 H	3	Oral
Droits international et européen des droits de l'homme (cours)	30 H	3	Oral
TOTAL SEMESTRE 2	250 H	30	

« Par dérogation à l'article 11 du règlement d'examen des masters, il n'y a pas de compensation entre les deux semestres de la même année universitaire ».